



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 3 février 2011 à 18 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Sont absents :

Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Monsieur Louis Lemay, directeur général
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 18 h.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2011

CM-201102016

1.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 février 2011 tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

1 Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 février 2011

9 Personnel

9.1 Ajout d'un motif de congédiement du directeur des loisirs et des services communautaires (référence : CM-201003097)

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

9

AJOUT D'UN MOTIF DE CONGÉDIEMENT DU DIRECTEUR DES LOISIRS ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES (RÉFÉRENCE : CM-201003097)

CM-201102017

9.1

Considérant le rapport préparé par monsieur Louis Lemay, directeur général, en date du 2 février 2011 à l'effet que la Ville a pris connaissance de nouveaux faits qui méritent une sanction pour l'employé numéro 19 et qu'en conséquence, ceux-ci soient ajoutés aux motifs de congédiement que l'on retrouve à la lettre de fin d'emploi du 29 mars 2010 et/ou qu'ils constituent des nouveaux motifs justifiant le congédiement à lui seul.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'entériner la recommandation du directeur général, monsieur Louis Lemay.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le conseiller Alain Dion,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Mario Bordeleau,
M. le maire Robert Coutu

Mme la conseillère Monique Major.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2011

CM-201102018

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 18 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier